

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,  
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER  
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N° 199

présenté par  
M. Mathis et M. Delatte

-----

**ARTICLE 8**

I. – À l’alinéa 14, substituer aux mots :

« binôme de candidats »

le mot :

« candidat ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« binômes »

le mot :

« candidats ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est de coordination : suppression du scrutin binominal.